



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
www.fr.ch



Chancellerie d'Etat

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.admin.fr.ch/cha

Communiqué de presse

Création de la FONDATION SEED CAPITAL FRIBOURG

L'Etat de Fribourg annonce la création de la FONDATION SEED CAPITAL FRIBOURG, dotée d'un capital de CHF 2'000'000.-. Cette initiative a été prise dans le cadre du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg. La FONDATION SEED CAPITAL FRIBOURG a pour objectif le renforcement de l'économie par le soutien de projets novateurs.

La FONDATION, sans but lucratif, a pour objectif de favoriser l'innovation dans l'économie fribourgeoise en contribuant au financement et au développement d'entreprises ou de futures entreprises dans les domaines scientifique, technologique et à haute valeur ajoutée, présentant un intérêt économique évident pour le canton de Fribourg. Ce type de financement est appelé communément « Seed capital » (capital d'amorçage) et couvre les besoins financiers d'un produit ou d'un service dans la phase de recherche appliquée qui précède l'industrialisation.

Renforcer l'économie du canton par les innovations

L'initiative s'adresse aux projets orientés vers les domaines scientifiques, technologiques ou à forte valeur ajoutée, conformément au décret du Grand Conseil. Il s'agit ainsi de susciter et d'encourager des vocations entrepreneuriales, notamment au sein de l'Université, des Instituts de recherche et des Hautes écoles. Les projets retenus devront obligatoirement répondre à un besoin du marché et démontrer un potentiel commercial. Le financement du projet sera en principe réalisé par tranches successives en fonction de l'avancement du projet, selon une planification clairement définie par un contrat établi entre la Fondation et le porteur de projet. Le financement se fera en général sous forme de prêts sans intérêt d'un montant maximal de CHF 200'000.-. Seuls les projets dont l'activité principale sera établie dans le canton de Fribourg pourront prétendre à un financement.

Viabilité commerciale ainsi que technique comme facteur clé

Les fonds mis à disposition devront obligatoirement servir à la confirmation de la viabilité technique et commerciale de l'idée à la base du projet. Par exemple, le financement permettra au porteur de projet de mieux définir les besoins du marché en rencontrant des entreprises-clientes potentielles, de définir les spécifications du produit et de réaliser un premier prototype qui servira à la démonstration effective que l'idée dispose d'un réel potentiel commercial.

Il faut rappeler qu'à ce stade, les porteurs de projet ne disposeront pas encore d'un produit industrialisé et commercialisable. Il leur faudra franchir encore de nombreuses étapes de développement pour passer du prototype à une première série. Ainsi, les meilleurs projets, ceux qui auront pu véritablement démontrer leur potentiel commercial durant la phase de Seed Capital, disposeront des arguments nécessaires pour attirer des capitaux privés leur permettant de poursuivre leur développement.

Fondation sur la base d'un partenariat public – privé

Par la création de la FONDATION SEED CAPITAL FRIBOURG, le canton de Fribourg suit une logique de financement - nécessaire et inexistante à ce jour - correspondant aux différents stades de développement de nouveaux projets novateurs : les fonds publics financent les activités de recherche des universités et Hautes Ecoles, la Fondation SEED CAPITAL FRIBOURG poursuit le financement pour démontrer la viabilité technologique et de marché, puis Capital Risque Fribourg SA peut prendre le relais pour des projets à fort potentiel commercial.

Résultant de travaux lancés et pilotés par la Promotion économique du canton de Fribourg, la Fondation constituée a mis en place une structure de gestion légère, sans employé. Elle dispose d'un Conseil de Fondation prenant les décisions sur la base d'un travail préparatoire réalisé par un Secrétariat exécutif. Ce dernier a été attribué à la société Innobridge qui travaille sur la base d'un mandat.

Fribourg, le 10 mars 2010

Contact

—

Beat Vonlanthen, Président du Conseil d'Etat, Directeur de l'économie et de l'emploi, 026 305 24 00

Patrick Zurkinden, Président du Conseil de Fondation, 026 347 24 23

Stéphane Velan, Secrétaire exécutif, 079 302 07 60